

BULLETIN

MULTIPRÉVENTION

VOL 2, N°1
SEPTEMBRE 2017



Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail,
secteurs métal, électrique, habillement, imprimerie et activités connexes



Nathalie Laurenzi
Directrice générale

LES PRIORITÉS DE LA CNESST EN MATIÈRE DE PRÉVENTION-INSPECTION

Dans le cadre de son plan stratégique, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) s'est fixé des priorités pour les deux prochaines années.

En quoi ces priorités touchent-elles les entreprises membres de MultiPrévention ?

Les entreprises de fabrication et plus particulièrement les entreprises de fabrication de produits métalliques font partie des secteurs priorités par la CNESST. La raison en est que le taux de lésions est 2,4 fois supérieur à la moyenne québécoise.

De façon générale, la CNESST priorise différents risques à la santé et à la sécurité des travailleurs. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- **Le contrôle des énergies dangereuses**
Votre programme de cadenassage est-il conforme ?
Est-il appliqué correctement ?
- **Les pièces en mouvement**
La cible tolérance zéro est toujours en vigueur.
Qu'en est-il de la sécurité de vos machines ?
- **Les chutes en hauteur et les chutes de plain-pied**
La tenue des lieux est-elle bonne ?
L'utilisation des échelles est-elle sécuritaire ?

- **Le bruit**
Des travaux sont en cours pour réviser la section du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) portant sur le bruit. Des efforts sont-ils mis en œuvre pour réduire le bruit à la source ?
Vos travailleurs sont-ils protégés adéquatement ?
- **L'interaction des véhicules avec les piétons**
Des mesures sont-elles prises pour assurer la sécurité des piétons ?

Une attention particulière sera apportée, non plus uniquement aux jeunes travailleurs, mais aux nouveaux travailleurs, c'est-à-dire les immigrants récents et les travailleurs expérimentés qui sont nouvellement embauchés. Les statistiques provenant de la CNESST révèlent que les travailleurs récemment embauchés ou nouvellement affectés à leur poste sont les plus touchés par les lésions professionnelles.

MultiPrévention peut vous aider à vous conformer aux exigences de la CNESST et à atteindre vos objectifs en prévention, quels qu'ils soient et peu importe la taille de votre entreprise. Nos services vous sont offerts gratuitement, sinon, à un tarif préférentiel. N'hésitez pas à faire affaire avec nous, vos préoccupations en prévention sont aussi les nôtres.

**MultiPrévention peut vous aider
à vous conformer aux exigences
de la CNESST.**

SOMMAIRE

Circuler en toute sécurité dans l'entreprise	2
Troubles musculosquelettiques - Évitez l'effet "presto" !	3
Formations publiques et Repas-conférences – automne-hiver 2017	4
L'entreposage des produits dangereux, c'est pas sorcier !	6
La prévention des risques de chutes vous préoccupe ?	7
Ça tombe bien !	7
MultiPrévention enrichit son équipe !	8

CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE



PIÉTONS ET CARIÈTES, RESPECTEZ LES RÈGLES DE SÉCURITÉ !

Pour cohabiter de façon harmonieuse, piétons et caristes doivent connaître les dangers liés à la conduite du chariot élévateur et respecter les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise.

Dans le cadre de sa formation obligatoire portant sur la conduite sécuritaire du chariot élévateur, le cariste apprend à identifier les risques et les mesures de prévention correspondantes.

Si les caristes sont formés aux dangers que représente la conduite d'un chariot élévateur, les personnes appelées à les côtoyer dans l'usine ne le sont généralement pas.

Et pourtant, à côté de cet engin de levage dont le poids équivaut à 5 voitures de taille moyenne, un individu ne pèse pas lourd. D'où l'importance de veiller à la sécurité de ceux et celles qui sont appelés à cohabiter avec les chariots élévateurs.

Une des façons de faire consiste à sensibiliser les piétons sur les caractéristiques du chariot élévateur, les risques associés à sa conduite et à l'importance de respecter les règles de sécurité en place.

À titre d'exemples, les piétons auraient avantage à savoir qu'un chariot élévateur comporte de nombreux angles morts et qu'il a besoin d'une distance de freinage plus ou moins grande selon sa vitesse et son chargement. Une personne avertie en vaut deux!

Nous avons créé une capsule qui répond à cette préoccupation d'informer et de sensibiliser les piétons pour une cohabitation plus sécuritaire.



PIÉTONS ET CARIÈTES... COHABITEZ EN TOUTE SÉCURITÉ !

Tel est le titre d'une capsule conçue pour vous aider à informer et à sensibiliser les personnes appelées à circuler dans l'entreprise, aux risques d'accidents reliés à la cohabitation avec les chariots élévateurs.

Elle vise le personnel de bureau, les travailleurs, les visiteurs, les fournisseurs et les sous-traitants.

Cette capsule d'une durée de 10 minutes environ (sans animation) vous est offerte en deux formats :

1. En format vidéo avec narration.
2. En format PowerPoint, sans narration.
Ce format est personnalisable. Illustrez des situations propres à votre entreprise en remplaçant les photographies proposées par les vôtres.

VOUS TROUVEREZ LES DEUX FORMATS DE LA CAPSULE DANS LA SECTION MON ESPACE DE NOTRE SITE WEB, SOUS OUTILS DE COMMUNICATION.

La section Mon espace est réservée au personnel des entreprises membres de MultiPrévention.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Appelez-nous ! 450 442-7763

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Yves St-Jacques
Ergonome et conseiller technique



ÉVITEZ L'EFFET « PRESTO » !

QU'EST-CE QUE L'EFFET « PRESTO » ?

J'utilise l'expression effet « presto » pour illustrer les conséquences reliées à l'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS).

Les TMS désignent un ensemble d'atteintes aux muscles, aux tendons et aux nerfs. Le syndrome du canal carpien, les tendinites, les bursites et les maux de dos en sont des exemples.

À la différence d'un accident dont l'avènement est soudain et imprévu, les TMS sont des blessures qui apparaissent progressivement à la suite d'une sollicitation excessive et prolongée dans le temps. Lorsque les conditions favorables à leur apparition sont en place, les malaises ressentis vont en s'amplifiant si rien n'est fait.

Ignorer les TMS ne les font pas disparaître au contraire. Ils ne feront que s'aggraver entraînant ainsi de lourdes conséquences sur le plan financier et humain.

Dans l'analogie du presto, la chaleur représente les conditions qui entraînent l'usure et l'inflammation. Il peut s'agir de postures inconfortables lors du travail à l'écran par exemple, d'efforts soutenus dans une posture contraignante ou encore de tâches répétitives. Comme la vapeur qui s'échappe du presto, les douleurs qu'éprouvent les travailleurs durant l'exécution de leur travail sont des signes avant-coureurs que quelque chose ne va pas.



Les statistiques provenant de la CNESST révèlent que dans l'ensemble des entreprises desservies par MultiPrévention, 33% des dossiers d'indemnisation concernent les troubles musculosquelettiques.

Pour mieux comprendre les enjeux entourant les TMS pour votre entreprise, MultiPrévention propose la conférence

LA PRÉVENTION DES TMS... ÇA VAUT LE COÛT !

PAR YVES ST-JACQUES, ERGONOME,
CONSEILLER TECHNIQUE

POUR LES RÉGIONS SUIVANTES :

SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

18 octobre 2017

(Entrée libre pour le personnel des entreprises membres de MultiPrévention)

MONTRÉAL

15 novembre 2017

Dans le cadre du Grand Rendez-vous de la santé et de la sécurité du travail de la CNESST

CETTE CONFÉRENCE EST AUSSI OFFERTE SUR DEMANDE.

Pour information : 450 442-7763

Si aucune action n'est entreprise pour réduire la pression, la soupape de sécurité pourrait ne plus suffire avec les conséquences que l'on imagine. À ce stade, on parle alors de douleurs importantes, ressenties même au repos, qui se traduisent par des absences prolongées et des réclamations.

L'unique façon d'enrayer la progression des malaises ressentis est de réduire la source de chaleur. Autrement dit, il faut agir à la source en réduisant par exemple les difficultés de manutention, en améliorant les postures de travail ou en évitant les efforts excessifs.

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle au Québec.

LES IGNORER COÛTE CHER !

Conservé-moi!



FORMATIONS PUBLIQUES

PROGRAMMATION
AUTOMNE-HIVER
2017

ENTREPRISES DU SECTEUR MANUFACTURIER

NOS FORMATIONS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL SONT CONÇUES POUR VOUS !

**POUR INFORMATION ET INSCRIPTION : WWW.MULTIPREVENTION.ORG
SOUS L'ONGLET FORMATIONS PUBLIQUES.**

PLUS DE 35 FORMATIONS OFFERTES !

Consultez notre catalogue de formations en ligne pour en savoir plus.

	Beauce	Drummondville	Estrie	Haut-Richelieu	Lanaudière	Laval et les Laurentides	Mauricie et les Bois-Francs	Montréal et Montréal-Est	Montréal-Ouest	Québec	Saguenay et Lac St-Jean	Yamaska
UTILISATION SÉCURITAIRE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR* FORMATION THÉORIQUE	13 sept.	18 oct.	17 oct. 5 déc.	25 oct. 13 déc.	7 nov.	17 oct. 1 ^{er} déc.	19 oct. 7 déc.	7 sept. 9 nov.	27 sept. 13 déc.	28 sept. 9 nov.	6 oct. 3 nov. 1 ^{er} déc.	21 sept. 23 nov.
SIMDUT 2015*	27 sept.	22 nov.	5 déc.	13 déc.	—	16 nov.	24 nov.	5 oct. 7 déc.	29 nov.	12 oct. 7 déc.	6 oct. 3 nov. 1 ^{er} déc.	23 nov.
UTILISATION SÉCURITAIRE DES PALANS ET DES PONTS ROULANTS* FORMATION THÉORIQUE	25 oct.	22 nov.	26 sept. 14 nov.	27 sept. 29 nov.	21 nov.	27 oct. 14 déc.	12 oct. 15 déc.	5 oct. 7 déc.	—	5 oct. 17 nov.	5 oct. 2 nov. 30 nov.	19 oct.
UTILISATION SÉCURITAIRE DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES* FORMATION THÉORIQUE	22 nov.	—	—	—	—	—	—	21 sept.	—	19 oct.	19 oct.	14 déc.
RÉCEPTION ET EXPÉDITION DES MARCHANDISES DANGEREUSES	—	18 oct.	—	25 oct.	—	16 nov.	22 nov.	9 nov.	—	—	—	21 sept.
LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS	—	13 déc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
UTILISATION SÉCURITAIRE ET INSPECTION DES PALETTIERS FORMATION THÉORIQUE	—	—	14 nov.	29 nov.	—	6 oct.	2 nov.	7 sept.	—	—	—	—
ÉLABORER UN PROGRAMME DE CADENASSAGE	—	—	17 oct.	27 sept.	—	12 oct.	—	23 nov.	—	—	—	14 déc.
UTILISATION SÉCURITAIRE DES TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES* FORMATION THÉORIQUE	—	—	—	—	—	—	—	10 oct.	—	—	—	—
COMPRENDRE ET PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES	—	13 déc.	—	—	—	—	—	23 nov.	—	—	—	19 oct.
FAITES PREUVE DE DILIGENCE RAISONNABLE EN PRÉVENTION	—	—	—	—	—	—	—	—	18 oct.	—	—	—

*Formations offertes en formation de formateurs (pour les entreprises membres de MultiPrévention seulement).

REPAS-CONFÉRENCES

GRATUITS POUR LES ENTREPRISES MEMBRES DE MULTIPRÉVENTION.
L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE.

ENTREPRISES HORS SECTEUR : 99 \$

PROGRAMMATION
AUTOMNE-HIVER
2017

Censez-moi!

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION : WWW.MULTIPREVENTION.ORG
SOUS L'ONGLET REPAS-CONFÉRENCES.

LA PRÉVENTION DES TMS... ÇA VAUT LE COÛT !

Les TMS ou troubles musculosquelettiques sont la première cause de maladie professionnelle au Québec. Les ignorer coûte cher ! Découvrez les coûts directs et indirects engendrés par ces lésions et des moyens de les prévenir.



POUR LES RÉGIONS SUIVANTES :

MONTRÉAL

15 novembre 2017

Palais des congrès

Dans le cadre du Grand Rendez-vous en santé et en sécurité du travail de la CNEST

SAGUENAY & LE LAC ST-JEAN

18 octobre 2017

Delta Saguenay

2675, boul. du Royaume, Jonquières

ATELIER-CONFÉRENCE L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS DANGEREUX C'EST PAS SORCIER !

Découvrez et expérimentez une méthode simple et éprouvée, extraite du guide: *Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier* pour réaliser l'entreposage sécuritaire de vos produits dangereux.



POUR LES RÉGIONS SUIVANTES :

DRUMMONDVILLE

24 octobre 2017

Hôtel & Suites Le Dauphin

600, boul. Saint-Joseph, Drummondville

ESTRIE

26 octobre 2017

Jardins de Ville

4235, boul. Bourque, Sherbrooke

HAUT-RICHELIEU

2 novembre 2017

Quality Inn – Centre des congrès

(anciennement Relais Gouverneur)

725, boul. du Séminaire Nord,

Saint-Jean-sur-Richelieu

MONTÉRÉGIE & MONTRÉAL-EST

31 octobre 2017

Hôtel WelcomInns

1195, rue Ampère, Boucherville

MONTRÉAL-OUEST

19 octobre 2017

Holiday Inn Aéroport de Montréal

6500, Côte-de-Liesse, Montréal

QUÉBEC

1^{er} novembre 2017

Hôtel Classique

2815, boul. Laurier, Québec

YAMASKA

25 octobre 2017

Hôtel du Château Bromont

90, rue de Stanstead, Bromont

COMMENT PLANIFIER L'INSPECTION DES LIEUX DE TRAVAIL ?

Qui doit faire l'inspection? Que doit-on inspecter et comment prioriser les actions à prendre et assurer le suivi des mesures correctives? C'est ce que vous verrez dans le cadre de cette conférence. Parce que l'inspection des lieux de travail, c'est bien plus qu'une liste de vérifications!



POUR LES RÉGIONS SUIVANTES :

LAVAL & LES LAURENTIDES

18 octobre 2017

Hôtel Le Palace

1717, Le Corbusier, Laval

MAURICIE & BOIS-FRANCS

1^{er} novembre 2017

Hôtel Delta

1620, rue Notre-Dame, Trois-Rivières

L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS DANGEREUX C'EST PAS SORCIER !

MIEUX S'ORGANISER POUR MIEUX PRÉVENIR !

L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS DANGEREUX EST-IL OBLIGATOIRE ?

Oui. La section 10 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) porte sur l'entreposage et la manutention des matières dangereuses. Il contient des indications générales sur l'entreposage des produits dangereux et réfère à d'autres normes, comme NFPA 30, pour obtenir plus de détails. La recherche d'informations relatives aux normes d'entreposage peut s'avérer difficile, c'est pourquoi nous avons développé le guide *Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier* pour aider les entreprises dans leurs démarches.

À PARTIR DE QUELLE QUANTITÉ DE PRODUITS DANGEREUX DOIS-JE PRÉVOIR DES MESURES SPÉCIALES POUR L'ENTREPOSAGE ?

Cela dépend de la catégorie de produits dangereux. Dans nos secteurs d'activité, nous rencontrons surtout des produits inflammables et combustibles tels que l'acétone ou du diesel. Pour ces produits, la réglementation impose des mesures particulières d'entreposage à partir de 120 gallons (454 litres). Par contre, pour des produits toxiques ou corrosifs, de très petites quantités peuvent demander des précautions particulières.

COMMENT SAVOIR SI DES PRODUITS DANGEREUX PEUVENT ÊTRE ENTREPOSÉS ENSEMBLE ?

Chaque produit porte une étiquette avec un ou plusieurs pictogrammes de danger qui servent à identifier la catégorie à laquelle le produit appartient. Cette information permet de déterminer si des produits peuvent être entreposés ensemble. Référez-vous au guide *Entreposage des produits dangereux dans le secteur manufacturier* pour connaître les incompatibilités d'entreposage.

ATELIER-CONFÉRENCE

DÉCOUVREZ ET EXPÉRIMENTEZ UNE MÉTHODE SIMPLIFIÉE POUR RÉALISER L'ENTREPOSAGE DE VOS PRODUITS DANGEREUX !

Inscrivez-vous à l'un des ateliers-conférences offerts cet automne par Lise Mallette, hygiéniste industrielle et Caroline Godin, conseillère technique chez MultiPrévention.



- » L'activité, qui inclut le repas, est gratuite pour le personnel des entreprises membres de MultiPrévention.
- » L'inscription est obligatoire.
- » Entreprises hors secteur : 99 \$.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :
WWW.MULTIPREVENTION.ORG SOUS REPAS-CONFÉRENCES.



CONSULTEZ NOTRE GUIDE EN LIGNE POUR EN SAVOIR PLUS !
www.multiprevention.org
sous Publications

LA PRÉVENTION DES RISQUES DE CHUTES VOUS PRÉOCUPE ? ÇA TOMBE BIEN !

NOUVELLE FORMATION

MultiPrévention consacre une formation sur la prévention des chutes en hauteur et des chutes de plain-pied. Quelles sont les pratiques sécuritaires reliées à l'utilisation des échelles et des escabeaux? Comment élaborer une stratégie de prévention des chutes de plain-pied? Quelles sont les bonnes pratiques relatives au port et à l'inspection du harnais de sécurité? C'est ce que vous apprendrez à l'intérieur de la formation destinée à toutes les personnes responsables ou concernées par le travail en hauteur.

La prévention des risques de chutes s'inscrit dans les priorités de la prévention-inspection 2017-2019 de la CNESST en raison de la fréquence des accidents associés aux chutes et des coûts qui s'y rattachent.

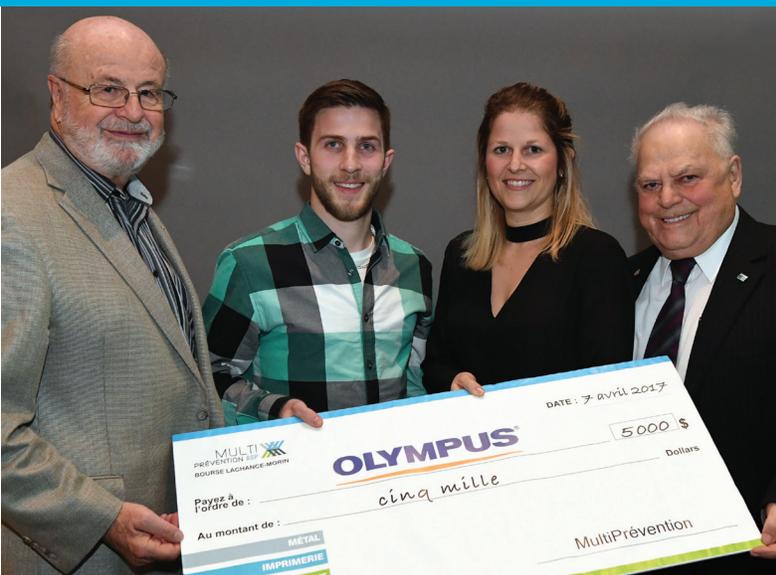
Le fait est que les chutes en hauteur et de mêmes niveaux sont à l'origine d'accidents dont les conséquences sont parfois graves. Or, il est reconnu que bon nombre d'accidents pourraient être évités par l'adoption de pratiques de travail sécuritaires.

En 2016, dans le secteur de la fabrication, 1 659 lésions associées aux chutes ont été indemnisées par la CNESST.



**POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ LA SECTION FORMATIONS
SUR NOTRE SITE WEB AU WWW.MULTIPREVENTION.ORG**

FAITES VALOIR VOS BONS COUPS EN PRÉVENTION VOUS POURRIEZ GAGNER UNE BOURSE D'UNE VALEUR DE 5 000 \$!



L'entreprise gagnante de la bourse Lachance-Morin 2017 est Olympus NDT Canada. Les représentants de l'entreprise, au centre : M. Anthony Sylvain et Mme Marie-Pier Denis. Aux extrémités : M. André O. Morin, membre du CA et membre fondateur (à gauche) et M. Gérard Lachance, membre fondateur.

Vous êtes une entreprise membre de MultiPrévention ? Participez à notre concours. La procédure est simple : il vous suffit de remplir un court formulaire et d'y joindre quelques photographies.

Hâtez-vous ! La date d'échéance est le 29 septembre 2017. Vous avez besoin d'un coup de main ? N'hésitez pas à faire appel à votre conseiller.

MultiPrévention décernera un prix à une entreprise appartenant à chacun des secteurs qu'elle dessert : métal, électrique, habillement et imprimerie.

Les quatre entreprises lauréates auront la possibilité de présenter un projet en santé et en sécurité du travail réalisable à court terme.

L'entreprise dont le projet aura été retenu recevra la bourse Lachance-Morin. Cette bourse a pour but de payer le salaire d'un ou d'une stagiaire, jusqu'à concurrence de 5 000 \$, pour la réalisation du projet.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Appelez-nous ! 450 442-7763

MULTIPRÉVENTION ENRICHIT SON ÉQUIPE !



Vicky Gaëtan
Conseillère en gestion
de la prévention

Mme Vicky Gaëtan s'est jointe récemment à l'équipe de MultiPrévention à titre de conseillère en gestion de la prévention.

Vicky compte plus de 15 années d'expérience en santé et en sécurité du travail dans le secteur manufacturier. Elle a travaillé chez Nortel comme coordonnatrice en santé et sécurité du travail, chez Bombardier aéronautique et, plus récemment, chez Bain Magique.



Julie Dufresne
Adjointe à la direction

Mme Julie Dufresne prend le relais de Mme Lise Émond, nouvellement retraitée.

Détentrice d'un baccalauréat en relations industrielles et de deux certificats en comptabilité, Julie cumule près d'une vingtaine d'années d'expérience en ressources humaines et en comptabilité. Tout récemment elle occupait le poste d'agent de gestion financière au CISSS de la Montérégie-Est.

BONNE RETRAITE !



Lise Émond
Joyeuse retraitée!

Après 17 ans de loyaux services à titre d'adjointe administrative, **Mme Lise Émond** prend une retraite bien méritée. Tous les membres de l'équipe de MultiPrévention saluent son professionnalisme, son dévouement et sa loyauté.

Chère Lise, nous te souhaitons une retraite à la hauteur de tes aspirations. Profites-en bien !

ÉVÉNEMENTS À VENIR EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONFÉRENCE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

organisée par Les Affaires sur le thème
« Faites évoluer vos programmes SST pour assurer leur pérennité »

27 septembre 2017

Centre Mont-Royal de Montréal

À cette occasion, notamment, Mme Marie Larue, présidente-directrice générale de l'IRSST répondra à la question *De quoi sera constituée la prochaine décennie en santé et sécurité du travail ?*

Mme Christine Venditto, directrice santé, sécurité et environnement chez Velan, une entreprise spécialisée dans la robinetterie industrielle desservie par MultiPrévention, sera panéliste dans le cadre d'une discussion portant sur le rôle des gestionnaires en santé et sécurité dans un contexte de changement.

Les entreprises membres de MultiPrévention intéressées à participer à l'événement bénéficieront d'un rabais de 10 %.

Le code promo : 1MULTIPREVENTION

Pour en savoir plus et pour s'inscrire : <http://bit.ly/conferencesst>.

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE LA CNESST

15 et 16 novembre 2017

Palais des congrès de Montréal

MultiPrévention sera présente au kiosque des Associations sectorielles paritaires (ASP).

Le 15 novembre, M. Yves St-Jacques, ergonomiste chez MultiPrévention donnera une conférence intitulée : *La prévention des TMS, ça vaut le coût.*

Prenez la pleine mesure des coûts reliés aux troubles musculosquelettiques et apprenez comment les réduire.

DÉVOILEMENT DES ENTREPRISES GAGNANTES D'UN PRIX MULTIPRÉVENTION 2018

Décembre 2017 - Détails à venir !

MULTI
PRÉVENTION ASP



2405, boul. Fernand-Lafontaine, bureau 150
Longueuil (Québec) J4N 1N7
Tél. : 450-442-7763 Téléc. : 450-442-2332

979, av. de Bourgogne, bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél. : 418-652-7682 Téléc. : 418-652-9348

www.multiprevention.org

 Visitez-nous sur Facebook



**VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN
EN FORMAT ÉLECTRONIQUE ?**

Écrivez-nous
info@multiprevention.org